


<p>« <i>Groupe Tapura Huiraatira</i> »</p>		<p>ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE</p>
--	---	--

Papeete, le 11 juin 2015

La représentante

Allocution de Madame Béatrice Lucas

Collectif n°1 du budget général
de la Polynésie française pour l'exercice 2015

Monsieur le président de la Polynésie française
Monsieur le vice-président
Madame et Messieurs les ministres,
Chers collègues,
Bonjour à tous!

S'il est un engagement fort que le Tahoeraa huiraatira a pris lors de la campagne des Territoriales 2013, c'était le redressement et l'assainissement des comptes publics considérablement dégradés ces dernières années du fait principalement de la crise économique et sociale que traverse notre pays.

Sous la conduite du vice-président, ministre des Finances et avec l'appui de tous ses services, cette action - certes parfois douloureuse - a été rondement menée par le gouvernement de Gaston Flosse et elle est poursuivie avec autant de rigueur par l'équipe d'Edouard Fritch.

Sur ce point, en tous cas, il n'y pas lieu de chercher des poux dans la tête de notre Grand argentier...

Alors, pourquoi s'étonner, voire s'alarmer, de la principale disposition contenue dans ce collectif qui prévoit la constatation de la dépréciation des titres d'Air Tahiti Nui ?

Je vous l'accorde, les montants sont colossaux : plus de 10 milliards 600 millions de francs pacifique. Mais nous qui détenons l'information, la vraie, de la part des techniciens du budget, il n'y a pas de place à l'interprétation.

Ce que je retiens pour ma part, c'est que la moins-value des actions de notre compagnie aérienne internationale qui était latente depuis plusieurs années, est aujourd'hui bien réelle avec la décision prise dans ce premier collectif de l'inscrire en écritures d'ordre.

C'était une nécessité ! D'abord, vis-à-vis de nous-mêmes au nom de la transparence chère à notre gouvernement. Mais également, à l'égard de nos bailleurs de fonds qui ne comprendraient pas pourquoi notre collectivité persiste à cacher des choses au fond de ses placards...Faisons le pari enfin que l'agence de notation standard and poor's nous sera reconnaissante d'avoir rétabli la sincérité dans ce qui constitue une partie de notre patrimoine.

Pour autant, cela ne veut pas dire que la Polynésie française, et son président d'alors, se sont fourvoyés dans la volonté affichée à l'époque de promouvoir la destination aux moyens d'un transporteur dédié et constitué de capitaux,

publics et privés, strictement locaux. Pour ceux qui s'en souviennent, nous n'avions pas le choix !

Aujourd'hui, le constat peut paraître amer. La valeur unitaire de l'action est tombée à 125 Fcfp contre 10 000 Fcfp au départ. Une mauvaise affaire, a priori, que l'on pourrait estimer à près de 11 milliards de Fcfp.

Mais je vous pose la question, combien de milliards notre destination touristique et ses professionnels de l'hôtellerie et du voyage auraient perdus s'il avait fallu compter uniquement sur le bon vouloir des pavillons étrangers ou nationaux ? AOM, Corsair, Qantas et j'en passe, se sont retirés sans crier gare.

Pour terminer sur une note positive, permettez-moi d'insister encore sur le fait que cette dépréciation d'actifs n'a aucune incidence budgétaire, elle n'engage aucune dépense en monnaie sonnante et trébuchante. D'autant qu'à l'instar du fonctionnement de la Bourse, la Polynésie est toujours détentrice de ses 12 millions 983 mille 655 actions. Pour quelle valeur totale ? Nul ne peut le dire. Cela résulte essentiellement d'une négociation entre un vendeur et un hypothétique acheteur. Scénario complètement fictif puisqu'il n'est pas question pour nous aujourd'hui de céder Air Tahiti Nui à qui que ce soit.

Je vous remercie de votre attention.